

Saint-Paul-d'Abbotsford, le 4 septembre 2025

**Procès-verbal Assemblée générale
2025-2026**

Ordre du jour

1. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION

Monsieur Martin Dubois souhaite la bienvenue aux parents et présente les membres de l'équipe-école.

M. Dubois mentionne le souhait collectif de plaisir au travail, pour les élèves et pour l'équipe-école; le souhait de s'améliorer et de relever des défis!

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guillaume Rondeau, président, ouvre l'assemblée à 19h00 et explique le déroulement de l'assemblée. On vise une formule courte cette année afin de laisser davantage de place pour les échanges et les questions dans la 2^e partie de l'assemblée générale.

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M. Rondeau propose Monsieur Joel Mailloux comme secrétaire d'assemblée, qui accepte. Adopté à l'unanimité.

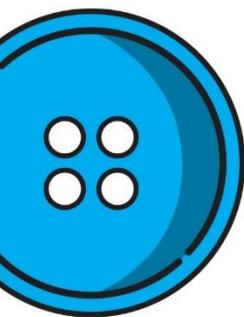
4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Rondeau que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par M. Mailloux que le procès-verbal de l'assemblée générale 2024-2025 soit adopté tel que présenté. Appuyé par Mme. Marie-Ève Jannard. Adopté à l'unanimité.

6. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



M. Rondeau explique ce qu'est un conseil d'établissement et à quoi il sert. Il présente ensuite les membres du conseil d'établissement de l'an passé et de cette nouvelle année 2025-2026.

M. Rondeau évoque les sujets abordés lors des rencontres du conseil d'établissement et invite les parents à venir nombreux en tant que public.

7. ÉLECTION DES MEMBRES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

7.1 Postes ouverts : deux membres parents et minimum d'un parent substitut

M. Rondeau mentionne que deux postes de membres parents sont ouverts, les mandats de Mesdames Chantal Benoit et Mélinda Ricard étant terminés. Nous avons également besoin d'élire de nouveaux substituts parents.

Énumération des membres parents du CÉ 2024-25, en précisant les postes qui en seront à leur 2^e année de mandat en 2025-26 et les postes qui sont en élection cette année.

M. Rondeau mentionne que l'on fait appel à tous pour proposer des personnes qui pourraient agir comme des membres de la communauté au sein du CÉ. Le CÉ pourra ensuite les approcher et sonder leur intérêt.



Mme. Marie-Ève Jannard souligne que les postes de membres parents substituts sont une belle occasion de vivre une première expérience au CÉ.

7.2 Procédure d'élection

M. Rondeau propose d'adopter la procédure d'élection suivante :

1. Les parents présents à l'Assemblée proposent un parent ou se proposent eux-mêmes comme parent pour siéger au conseil d'établissement.
2. La dernière personne proposée signifie ou non son intérêt et ainsi de suite.
3. Si nous avons plus de deux parents intéressés et un parent substitut, nous passons au vote secret après un court discours des candidats.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Nomination de deux scrutateurs

Il est proposé par M. Rondeau de nommer Mesdames Véronique Bérubé et Annie Ruel comme scrutatrices du vote. Adopté à l'unanimité.

7.4 Mises en candidatures

Les personnes suivantes acceptent de se présenter pour occuper les postes disponibles :

- Mélinda Ricard – membre parent 2025-2026 et 2026-2027
- Chantal Benoît – membre parent 2025-2026 et 2026-2027
- Gabriel Gendron – membre parent substitut 2025-2026
- Joanie Beauregard-Larose – membre parent substitut 2025-2026
- Claudie Robert – membre parent substitut 2025-2026

Il est proposé par M. Rondeau que la période de mises en candidature soit terminée.

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de postes à combler, il n'est pas nécessaire de passer au vote et les candidats sont élus par acclamation. Nous les félicitons toutes et tous.

Les 3 membres parents substituts seront invités à la première rencontre du CÉ (6 octobre 18h30) afin de déterminer l'ordre des substituts. L'Assemblée délègue au conseil d'établissement le rôle d'établir l'ordre des substituts au CÉ. Cela est adopté à l'unanimité.

8. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

On explique le rôle du comité de parents du centre de service scolaire.

M. Rondeau propose de déléguer au conseil d'établissement la nomination du représentant au comité de parents. Or, Mme. Jannard offre dès ce soir d'être cette personne déléguée pour transmettre au conseil d'établissement les communications du comité de parents du CSSDHR. Adopté à l'unanimité.

9. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

M. Rondeau explique le rôle d'un OPP.

M. Dubois salue l'engagement de Catherine Paquette l'an dernier. On invite tous les parents intéressés à mettre l'épaule à la roue comme bénévoles.

L'assemblée accepte à l'unanimité de ne pas créer un OPP officiel, mais plutôt de mettre en place un comité de bénévoles. Mme Catherine Paquette se propose pour organiser ce comité cette année encore. Adopté à l'unanimité.

10. PÉRIODE D'ÉCHANGES – Direction, conseil d'établissement et parents

10.1 100^e Anniversaire de Micheline Brodeur (M. Dubois)

Un comité est en train de se former pour souligner ce centenaire. Jo-Anne Patenaude, Maxime Langevin, Véronique Allard, Karine Grenier, Catherine Paquette et Joel Mailloux sont les membres actuels de ce comité. Le CSSDHR sera impliqué. Communiquez avec M. Dubois si vous êtes intéressés à vous joindre au comité. La SHGQL a été approchée pour collaborer au projet.

10.2 Nouvel outil SOI sur Mozaik (M. Dubois)

Via l'application Mozaïk parent, on pourra prendre connaissance des observations et des interventions notées au sujet de notre enfant. Il peut s'agir de situations positives ou problématiques. Les annotations seront versées à 17h00 chaque jour, le cas échéant.

L'objectif est de garder des traces et de centraliser l'information.

Ce système est une demande du MEQ, pour 2025-2026 ou pour 2026-2027, au choix. L'école décide de le mettre en application dès cette année.

Des parents posent des questions techniques quant au fonctionnement de ce nouvel outil SOI.

10.3 Projets de l'école (M. Dubois)

Local créatif : souhait des enfants; une première phase d'aménagement a été complétée; par précaution, on a reporté certains travaux touchant à la structure en cas de risque de présence d'amiante. Actuellement, puisqu'aucun travail n'a été fait dans la structure, il n'y a pas de danger.

Cour d'école : une classe extérieure y sera implantée. Un architecte-paysagiste a été impliqué.

Conseil des élèves : sera implanté cette année. Objectif de responsabiliser les jeunes et de leur faire vivre une expérience démocratique. La présidence du conseil des élèves sera invitée à siéger au CÉ.

10.4 Plan de communication du conseil d'établissement (M. Rondeau)

Souhait d'augmenter les échanges avec les parents.

Sur l'info-parent, une section sera réservée au conseil d'établissement :

- Informer des sujets à venir pour stimuler la présence du public;
- Accès aux PV des rencontres une fois qu'ils sont adoptés;

Trois communications du CÉ en cours d'année pour donner des bilans provisoires des travaux du CÉ ainsi que des éléments de la vie de l'école

10.5 Utilisation du cellulaire à l'école (M. Dubois)

Le cellulaire était déjà interdit à l'école, avant même la décision du MEQ. L'équipe-école décidera de la procédure en cas de confiscation. Dans les années passées, le cellulaire n'a pas posé de problème.

Un parent demande si le vouvoiement sera appliqué, comme prévu par le MEQ. Il y a déjà un beau climat de politesse envers le personnel à l'école. M. Dubois mentionne que la posture à l'école est davantage de travailler sur le respect et les bons comportements qui incluent le vouvoiement.

10.6 Coupures et budget 2025-2026 (M. Dubois)

Le MEQ a fait des coupures en éducation, à l'origine, de 22 millions pour le CSSDHR. Chaque école avait sa part de coupures à faire. Cela équivaut à 30 000\$ à 40 000\$ retranchés à l'échelle de l'école Micheline-Brodeur. Des activités allaient être coupées.

Le MEQ est revenu partiellement sur cette décision.

Actuellement, seulement 80% du budget pourra être utilisé pour des enveloppes ciblées par le MEQ. Certains projets ou activités vont écopier. Or, M. Dubois mentionne qu'on travaillera à maintenir au maximum la vie de l'école, pour les élèves.

Les heures des postes d'éducatrices spécialistes n'ont pas été supprimés finalement, comme cela aurait été le cas dans la première mouture des coupures. Or, les heures en ETC (équivalent temps plein) ont été plafonnées par le MEQ, ce qui équivaudra à une certaine perte de services.

À la suite de questions, on donne les informations suivantes. Si des gens veulent faire des dons à l'école ou prévoir des levées de fonds, l'argent irait au fonds à destination spéciale, centralisé pour l'école. Cela ne peut pas être des dons en argent pour une classe ciblée, mais il peut s'agir de dons matériels pour une classe ciblée, en collaboration avec l'enseignant(e).

Un parent mentionne le souhait que l'utilisation des sommes amassées pour le fonds à destination spéciale soit publiée à l'attention des parents. C'est effectivement un souhait du conseil d'établissement, qui communiquera cette information via l'info-parent. M. Dubois mentionne que les sommes amassées dans les deux dernières années ont été utilisées pour le projet de local créatif.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Q1 : Est-ce que le système de récompense par les « pots de boutons » reviendra cette année?

R1 : Oui, pour une 3^e année. Le conseil des élèves sera sollicité pour donner son avis pour bonifier le système, pour que cela soit le plus signifiant possible.

Q2 : Pourrions-nous prévoir l'an prochain une manière différente de rencontrer les enseignants dans les soirées comme ce soir, quand on a plusieurs enfants, puisque les rencontres sont faites simultanément?

R2 : La direction discutera des formules possibles avec l'équipe-école.

Q3 : Est-ce que les polos, dans leurs anciennes versions, seront encore acceptés?

R3 : Oui, les polos avec les anciens logos seront acceptés!

Autre commentaire : Un parent souligne l'utilité de la rentrée technique qui est faite à Micheline-Brodeur, qui soulage les enfants et les parents. Merci.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Rondeau propose la levée de l'assemblée générale à 20h14.



Monsieur Guillaume Rondeau
Président du Conseil d'établissement

Monsieur Martin Dubois
Directeur École Micheline-Brodeur

Présences

Mélinda Ricard	Marie-Ève Dubuc	Annie Ruel
Raphaël Sicard	Guillaume Rondeau	Roxanne Grenier
Geneviève Cabana	Sylvie Lemieux	Anne-Marie Chagnon
Audrey Roy	Patrick Roy	Catherine Paquette
Anik Tremblay	Marie-Ève Jannard	Joel Mailloux
Valérie Boucher	Zoé Trudel	Janie Paquette
Sarah Bouchard	Guillaume Lessard	Gabriel Gendron
Chantal Benoit	Claudie Robert	Jo-Anne Patenaude
Véronique Allard	Maxime Benoit	Véronique Bérubé

